

Engagement d'AMTE dans le pacte Mondial

AMTE, une entreprise familiale, héritière d'une tradition industrielle et horlogère, établie depuis 1934 a fêté ses 80 ans.

AMTE soucieuse de pérennité se positionne sur le long-terme et s'appuie sur des valeurs non négociables, parmi lesquelles :

- **Persévérance et détermination**
- **Rigueur et exigence**
- **Tolérance et respect**

Ces valeurs font partie de la culture de notre entreprise ; elles sous-tendent les stratégies, les décisions et les actions de la Direction de la société AMTE depuis 3 générations.

Nous appliquons et nous diffusons ces valeurs tant en interne, dans nos décisions, notre méthode de management et notre souci de communication avec le personnel, qu'en externe avec les relations que nous entretenons avec nos partenaires.

AMTE a adhéré au Pacte Mondial en 2007, réaffirmant ainsi son attachement au respect des Droits de l'Homme, de l'environnement, à l'amélioration des conditions de travail, ainsi qu'à la lutte contre toute forme de corruption.

Nous sommes heureux de renouveler notre engagement au Pacte Mondial par cette communication.

Nous renouvelons également notre engagement à faire vivre les 10 Principes dans nos actions quotidiennes et dans nos projets de développement, et à les diffuser auprès de nos partenaires.

**Nathalie AUGE,
Représentante légale**

Respect des Droits de l'Homme

Depuis la création de la société AMTE, les équipes dirigeantes successives ont toujours eu à cœur de respecter les Droits de l'Homme, et de promouvoir ce thème dans leur sphère d'influence.

AMTE a formalisé la prise en compte des Droits de l'Homme dans les décisions d'investissement et d'achat, et notamment dans la sélection des fournisseurs et sous-traitants.

Ainsi, en 2014, AMTE a intégré des exigences concernant l'éthique, les Droits de l'Homme, l'interdiction du travail des enfants, etc... dans ses conditions générales d'achat.

AMTE demande entre autres à ses fournisseurs, à travers ce document, de s'engager à respecter les Droits de l'Homme, et les incite à adhérer aux 10 principes du « Pacte Mondial ».

Le respect des Droits de l'Homme fait partie intégrante de nos critères d'évaluation des fournisseurs. AMTE développe des relations commerciales avec des fournisseurs qui s'engagent à respecter les Droits de l'Homme telles qu'indiquées dans nos conditions générales d'achat.

100% des fournisseurs et sous-traitants d'AMTE, (hors achats généraux à ce jour), se sont engagés avec nous dans le respect des Droits de l'Homme et ont validé notre demande par leur signature.

Respect de l'environnement

AMTE poursuit ses actions d'amélioration continue pour la préservation de l'environnement.

En 2014, AMTE utilise des produits d'entretien et de nettoyage plus respectueux de l'environnement, reconnus par un écolabel, et a totalement supprimé les produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts.

Fin 2014, 93% des produits d'entretien et de nettoyage utilisés disposent d'un écolabel. Nous poursuivons nos recherches et nos essais afin de remplacer les quelques produits restants qui n'ont pas d'écolabel.

Notre objectif : 100%.

Nous avons également supprimé totalement l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts. Désormais, aucun produit de ce type n'est utilisé, ce qui a un impact positif sur l'environnement, et en particulier sur la biodiversité, mais également sur la santé des personnes qui entretiennent les espaces verts.

Ces actions s'inscrivent dans la continuité des valeurs portées par notre société. Elles ont un double impact, sur l'environnement et sur la santé. Ces actions permettent non seulement de diminuer la pollution, de préserver la biodiversité, mais également de réduire les risques sur la santé, d'améliorer la qualité de l'air intérieur....

Droit du travail – égalité entre hommes et femmes

Les valeurs portées par la société AMTE (respect, équité...) sont la base de notre politique de ressources humaines.

AMTE a décidé de continuer à promouvoir l'égalité professionnelle entre hommes et femmes au sein de l'entreprise, à travers la signature d'un nouvel accord.

La formation professionnelle continue est un facteur essentiel de l'évolution professionnelle, de l'employabilité, et donc de l'égalité. AMTE a ainsi le projet de promouvoir l'égalité d'accès des femmes et des hommes à la formation professionnelle, quel que soit le type de formation.

Notre objectif est de faire bénéficier le personnel féminin d'au minimum 12% des formations. Cet indicateur sera suivi et fera l'objet d'une communication annuelle avec les représentants du personnel.

L'autre thème principal de cet accord est la promotion professionnelle. L'objectif d'AMTE est d'assurer un traitement identique aux femmes et aux hommes bénéficiant d'une promotion, avec pour objectif le bénéfice d'une promotion à destination du personnel féminin identique en nombre aux promotions du personnel masculin, un maximum de 5 points d'écart entre les 2 taux étant toléré.

Cet indicateur fera l'objet d'un suivi et un bilan sur l'avancée des actions prévues par l'accord sur l'égalité hommes femmes sera fait chaque fin d'année.

Lutte contre la corruption

Depuis sa création, AMTE a toujours veillé à lutter contre toute forme de corruption.

Cette lutte contre la corruption est menée à tous les niveaux, et notamment dans le processus d'achats.

A titre d'exemple, AMTE a mis en place une organisation permettant d'empêcher tout détournement de fond, à quelque niveau que ce soit.

Cette organisation comporte de nombreuses ruptures de chaîne qui permettent d'éviter d'éventuelles dérives.

En effet, pour chaque achat, il y a différents acteurs indépendants qui interviennent (demandeur, service achat, réception, facturation, règlement...).

Le demandeur doit transmettre 3 devis d'entreprises différentes au service achats pour toute commande d'un montant supérieur à 3000€, de manière à choisir le produit adapté, au meilleur prix, et d'empêcher toute possibilité de corruption.

100% des achats, commandes, facturations et règlements font l'objet de plusieurs vérifications par des personnes ou services indépendants les uns des autres. De plus, pour 100% des achats d'un montant supérieur à 3000€, au minimum 3 devis d'entreprises différentes sont disponibles.